



Éditorial

Carte scolaire

Va-t-elle disparaître ?

Au cours de la campagne électorale, le Président de la République avait annoncé clairement son intention de supprimer la "carte scolaire".

Les récentes déclarations du ministre de l'Éducation Nationale confirment cette annonce : **la carte scolaire devrait être progressivement supprimée en 2 ou 3 ans.** Première étape, le nombre de dérogations accordées devrait doubler à la rentrée 2007.

Or, tous les syndicats de personnels de l'Éducation, toutes les associations de parents d'élèves se sont tout aussi clairement prononcés contre cette suppression. C'est-à-dire tous ceux qui assurent le fonctionnement du système éducatif.

Reçue en audience par le ministre Gilles de Robien, le 21 septembre dernier, une délégation de la FAEN avait formulé 13 demandes que vous trouverez synthétisées dans le **pavé ci-contre.**

Si les responsables politiques changent, nos revendications demeurent d'un maintien d'une carte scolaire légèrement assouplie pour tenir compte des évolutions de notre société et de la constitution d'établissements ghettos.

La mission de la carte scolaire est au moins double : garantir à chaque famille une scolarisation de ses enfants proche du domicile et facilement accessible, préparer très tôt, sur la base des effectifs de l'année en cours, la rentrée scolaire suivante.

En supprimant la carte scolaire, le Gouvernement renoncerait-il à cette garantie donnée aux familles et sur quelles bases préparerait-il alors les rentrées scolaires ?

La FAEN posera aussi ces questions à la Présidence de la République et au Ministre.

Marc GENIEZ

Carte scolaire

Les demandes de la FAEN pour rétablir l'égalité des chances

Pour favoriser la mixité sociale:



- aménagement du territoire, urbanisation, politique de la ville ;
- modification de l'aire géographique de certains secteurs scolaires ;
- fermeture d'établissements ghettos où la mixité sociale est impossible ;
- implantation de sections et options recherchées dans les établissements défavorisés où la mixité sociale existe mais régresse ;
- application de la sectorisation aux établissements privés ;
- suppression de l'obligation de paiement du forfait communal.

Pour prendre en charge les difficultés scolaires des élèves :

- lutte plus précoce contre l'échec scolaire ;
- diversification des voies de réussite dès le collège ;
- implantation de moyens plus importants dans les secteurs défavorisés ;
- constitution d'équipes plus fournies, expérimentées et mieux formées.

Pour rétablir un climat de travail propice à la réussite scolaire :

- développement des capacités d'accueil dans les internats ;
- rétablissement de la discipline, du respect des personnes, des biens et des règles de vie dans tous les établissements ;
- scolarisation dans des établissements adaptés des élèves violents ou rejetant le système éducatif.

Forfait communal



Le Conseil d'État a annulé la circulaire du 2 décembre 2005 des ministères de l'Intérieur et de l'Éducation Nationale relative au financement des écoles privées sous contrat.

Ce jugement porte uniquement sur la forme : en effet, le Conseil d'État considère que les directeurs de cabinet des ministères concernés étaient « incompétents » pour signer cette circulaire.

Sections de techniciens supérieurs

Les classes de STS accueillent **210 000 étudiants en 2006**, soit une baisse de 0,7 % par rapport à 2005 (+ 0,2 % pour les services, mais - 2,6 % en production).

Parmi les 90 000 bacheliers entrés en STS en 2006, plus de **56 000 avaient un bac technologique** (31 000 un bac STG), 20 000 un bac général et près de 14 000 un bac professionnel.

A la session 2006 du BTS (**Brevet de Technicien Supérieur**), **102 150 diplômes ont été délivrés**. Le taux de réussite passe donc de 65 % à 65,8 %.

Ce taux global masque **des disparités importantes** puisque **75 % des candidats sous statut scolaire**, 68 % des candidats issus de l'apprentissage, 57 % des candidats provenant de la formation continue, 37 % des candidats libres et 34 % de ceux issus de l'enseignement à distance ont réussi.

Les taux de réussite sont également différents selon le type de baccalauréat détenu par les candidats : 77 % pour les candidats possédant un baccalauréat général, 67 % pour ceux ayant un bac technologique et 47 % pour ceux qui détiennent un bac professionnel.

Conseil des droits et devoirs des familles



Le décret n°2007-667 du 2 mai 2007, publié au **Journal Officiel** du 4 mai 2007, fixe la liste des représentants de l'État qui peuvent participer au Conseil des droits et des devoirs des familles, instance nouvellement créée par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Sont notamment concernés le préfet, le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, le directeur départemental de la jeunesse et des sports et l'inspecteur d'académie .

Effectifs du Premier Degré

Les effectifs du premier degré devraient progresser de 195 000 élèves de 2005 à 2010, puis diminuer de 104 000 élèves de 2010 à 2015.



Si la hausse des trois années à venir est assurée, les enfants étant déjà nés, les diminutions de 2010 à 2015 reposent sur un pronostic de «l'indicateur conjoncturel de fécondité» en légère baisse, qui n'est pas garanti.

Il va y avoir surpopulation dans les classes des «communales» si on ne remplace qu'un «instituteur» sur deux partant en retraite !

Instituts Universitaires de Technologie

Seules les données de la rentrée 2005 sont disponibles.

Avec 111 3000 étudiants préparant un DUT, les effectifs enregistrent une hausse de 0,2 %.

Il convient d'y ajouter 1 300 étudiants préparant un diplôme post DUT et 19 800 préparant une licence professionnelle.



Parmi les **506 000 bacheliers du «cru» 2005**, **43 830 ont intégré un IUT**, soit 8,66 % ; **28 570 avaient un bac général** (5,64 %) ; 14 540 un bac technologique (2,87 %) et 710 un bac professionnel (0,14 %).

Dans certaines académies, le taux de bacheliers intégrant un IUT atteint 11 %. Dans d'autres, il est bien inférieur à la moyenne nationale.

Enfin, 66 % des étudiants obtiennent le DUT en 2 ans et, **sur 3 ans, la réussite cumulée atteint 71 % pour les hommes et 79 % pour les femmes**.

Là encore, ces taux globaux de réussite recouvrent d'importantes disparités selon les établissements et universités de rattachement.